

CERTIFICAT DE SUPERFICIE « CARREZ »

Textes législatifs :

- A la loi n° 96.1107 du 18 décembre 1996 et au décret 97.532 du 23 mai 1997


Objet de la Mission :

- Déterminer la surface de **lots de copropriété**, conformément aux décrets et loi en vigueur, afin d'améliorer l'information et la protection des acquéreurs.
- Le **mesurage** est effectué selon les prescriptions légales et **exclue** notamment les surfaces des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures des portes et fenêtres. Il **n'est pas non plus tenu compte** des *planchers des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1.80 m, des lots ou fraction de lots d'une superficie inférieure à 8m²* ainsi que des *locaux annexes* tels que caves, garages ou emplacements de stationnement.

Ce diagnostic a une durée de validité illimitée en l'absence de modifications intérieures ou de travaux ultérieurs

PROPRIÉTAIRE

MAIRIE DE MARSEILLE
 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN
 SCE GESTION IMMOBILIERE ET
 PATRIMONIALE
 40 RUE FAUCHIER 13233 MARSEILLE
 CEDEX 20

DONNEUR D'ORDRE

MAIRIE DE MARSEILLE
 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN
 SCE GESTION IMMOBILIERE ET
 PATRIMONIALE
 40 RUE FAUCHIER - 13233 MARSEILLE CEDEX
 20

IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER ET DE SES ANNEXES :

ADRESSE DU BIEN	48 RUE SAINTE FRANÇOISE - 13015 MARSEILLE
TYPE DE BIEN	IMMEUBLE ENTIER
LOTS ANNEXES	Aucun lot annexe
DÉSIGNATIONS DES LOTS	Non renseigné
RÉFÉRENCES CADASTRALES PARCELLE	Non renseigné

RÉFÉRENCES DE LA MISSION

DATE DE LA VISITE	14/11/2016
ACCOMPAGNATEUR	Aucun accompagnateur
OPÉRATEUR DE REPÉRAGE	Mohamed ali MOUSSA BAKARY
ASSURANCE	MMA IARD - n°127.106.241
DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE	Aucun document fourni

ÉLÉMENTS D'INFORMATION ANNEXES

Sans objet

CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE(*)

SURFACE TOTALE " loi Carrez " : **222.67 m²**

Deux cent vingt-deux virgule soixante-sept mètres carrés

Pièce	Superficie carrez (M ²)	Superficie Hors Carrez (M ²)	Motifs hors carrez
Escalier droit (Sous-sol)	0	2.39	Pièce non réglementaire
Dégagement (Sous-sol)	5	0.41	Hauteur < 1,80m
Pièce 1 (Sous-sol)	3.71	4.84	Hauteur < 1,80m
Pièce 2 (Sous-sol)	0	7.66	Hauteur < 1,80m
Entrée (Rdc)	11.12		
Escalier demi tournant (Rdc)	0	4.23	Pièce non réglementaire
Entrée logement (Rdc)	0.83	1.16	Pièce non réglementaire
Séjour logement (Rdc)	22.45		
Wc/salle de bain (Rdc)	2.13		
Placard (Rdc)	0.5		
Cuisine 1 (Rdc)	0.58		
Palier (1er étage)	3.44		
Placard Palier (1er étage)	0	0.82	Pièce non réglementaire
Séjour (1er étage)	18.91		
Chambre (1er étage)	8.19		
Cuisine (1er étage)	7.24		
Salle de bains/Wc (1er étage)	2.21		
Escalier demi tournant (1er étage)	0	7.64	Pièce non réglementaire
Palier (2ème étage)	3.8		
Palier Placard (2ème étage)	0.68		
Escalier demi tournant (2ème étage)	0	7.64	Pièce non réglementaire
Entrée (2ème étage)	1.51		
Séjour (2ème étage)	16.33		
Chambre (2ème étage)	8.41		
Patio (Rdc)	0	2.72	Pièce non réglementaire
Cuisine (2ème étage)	7.75		
Salle de bain/Wc (2ème étage)	1.5	0.67	non réglementaire
Palier (3ème étage)	4.73		
Escalier demi tournant (3ème étage)	0	7.64	Pièce non réglementaire
Wc Palier (3ème étage)	0.64		
Studio 1 (3ème étage)	9.29		
Studio 2 (3ème étage)	14.89		
Studio 3 (3ème étage)	9.53		
Wc/Salle de bain (3ème étage)	2.32		
Palier (4ème étage)	0.85		
Escalier (4ème étage)	0	5.31	Pièce non réglementaire
Chambre (4ème étage)	13		
Salle de bain (4ème étage)	3.2		
Wc (4ème étage)	0.8		
Escalier Terrassz (4ème étage)	0		
Cuisine (4ème étage)	6.25		
Terrasse (4ème étage)	0	12.54	Pièce non réglementaire
Studio (Rdc)	22.08		

Débarras (Rdc)	0	0.64	Hauteur < 1,80m
Salle de bains/Wc (Rdc)	3.26		
Cuisine 2 (Rdc)	5.54		

(*) En l'absence de règlement de copropriété demandé :

1. La situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci
2. Le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant.
3. Les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

Fait à **MARSEILLE**, le **19/11/2016**

Effectué par

Mohamed ali MOUSSA BAKARY

